



Information
Déclaration
Compte-rendu



Compte rendu CGT NAO « Temps de travail » Réunion du 8 novembre 2022

Comme chaque année, la Direction Générale, a encore détourné le sens légal de cette réunion. La « Négociation Annuelle Obligatoire du temps de travail » s'est transformée en une simple réunion de pose des dates de congés et de RTT imposés.

Ce hold-up social, commis avec la complicité d'une majorité d'organisations syndicales, **muettes sur le sujet**, ne peut plus durer !

Tout établissement, aussi moderne et « performant » qu'il soit, ne sera toujours qu'un tas d'acier et de béton si on oublie le plus important : le personnel. Ce sont les femmes et les hommes qui jour après jour conçoivent, fabriquent, contrôlent et gèrent notre production !

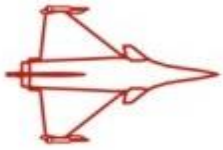
De la même manière que nos outils de production, les aspirations du personnel évoluent au fil du temps. Et alors que nous assistons parfois à des « bonds technologiques » rapides, **il peut aussi arriver que les aspirations des salariés évoluent radicalement.**

C'est le cas aujourd'hui au sujet du temps de travail : chacun d'entre nous souhaite maintenant avoir plus de temps pour soi, pour sa famille. Il y a quelques années, certains disaient « à quoi ça sert d'avoir du temps en plus si on n'a pas d'thune ? ». Aujourd'hui l'état d'esprit général a évolué. Les confinements, le covid, l'isolement « salarié vulnérable », les « vendredis usine vide », le télétravail (de soi ou de nos proches)... Tout cela a permis de se rendre compte que non, on ne « s'ennuie pas » à la maison !!!

Avoir du temps personnel disponible permet de mieux s'organiser au quotidien. Avoir du temps disponible permet de faire les choses mieux, en prenant son temps, en faisant attention, en recommençant si nécessaire. Se tromper, tenter des choses, essayer : c'est aussi vivre, c'est apprendre, c'est s'améliorer ! En ayant plus de temps disponible on ne fait pas forcément plus de choses, mais on les fait mieux, sans stress, sans pression.

Les exemples entendus depuis le premier confinement de 2020 sont innombrables : Certains ont pris le temps de réparer eux-mêmes leur chaudière, le téléphone, la clôture, ... d'autres ont renégocié leur crédit, l'assurance, le forfait internet, ...

Des milliers de choses qu'on remet toujours à demain tant le temps nous est compté ! Prendre le temps de faire les choses bien, de la manière qu'on préfère le faire, c'est la certitude de mieux vivre sa vie, dans sa tête et dans son corps. Alors, la réduction du temps de travail chez Dassault... on en parle quand ?



Site Web



SMIC à
15 €/h

Semaine
de **4** jours

Retraite
à **60** ans



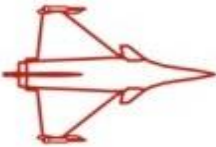
Information
Déclaration
Compte-rendu



Les exemples d'entreprises françaises ou étrangères ayant franchi le pas de la réduction du temps de travail sont maintenant nombreux, à 32h par semaine, ou sur une semaine de 4 jours, nous en connaissons tous, nous savons que c'est possible.

Historiquement, Dassault n'a pas toujours été à la traine sur la question du temps de travail : dans les années 70, Marcel Dassault a même été à l'avant garde en acceptant la 5ème semaine de congés payés (poussé par les salariés en grève, tout de même...), avant que la loi ne l'y oblige en 1981. Dassault est une entreprise riche, bien plus encore que dans les années 70, et à ce titre, Dassault est une entreprise qui doit donner l'exemple !

Cette mascarade de réunion, qui a finalement duré moins d'une heure peut donc se résumer en quelques lignes :



La direction reste sur ses vieux fondamentaux, refusant la libre disposition des congés, et annonce :

Congés légaux :

- 3 semaines de fermeture du 21 juillet au 13 aout
- 4^{ème} semaine avant le 3 novembre.
- 5^{ème} semaine à libre dispo

RTT Collectives/capitalisation :

- 14 aout 2023
- 21, 22, 26, 27, 28, 29 décembre (hypothèse : vacances scolaires du 18/12/23 au 02/01/24, à confirmer quand les dates seront connues)
- 2 jan 2024
- 10 mai 2024
- 20 mai 2024

Site Web



SMIC à
15 €/h

Prochaine réunion le 23 novembre

Semaine
de **4** jours

Argenteuil, mardi 8 novembre 2022

Retraite
à **60** ans